



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-07(15)

Authentification du code

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-07(15) – Authentification du code (-M-)

Énoncés :

Mettre en œuvre des mécanismes cryptographiques pour authentifier les composants logiciels ou micrologiciels suivants avant leur installation : [\[Affectation : composants logiciels ou micrologiciels désignés par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Par authentification cryptographique on entend la vérification des composants de logiciels ou de micrologiciels signés numériquement avec des certificats reconnus et approuvés par l'organisation. La signature du code est une méthode efficace de protection contre le code malveillant. Les organisations qui ont recours à des mécanismes de chiffrement devraient également considérer des solutions de gestion de clés cryptographiques.